

Paris, le 14 SEP. 2023

CC

Monsieur le Président,

L'eau est une ressource précieuse, dont la sécheresse exceptionnelle de l'été 2022 et de l'hiver 2023 a mis en exergue la fragilité. 2022 puis 2023 ont été jalonnées de mois records : déficits de précipitations, ruptures d'eau potable sur tout ou partie du territoire de plusieurs centaines de communes, des dizaines de départements contraints d'adopter des mesures de restrictions d'eau ou ayant subi des situations de crise....

L'eau est indispensable pour notre santé, notre économie et nos écosystèmes. Sa raréfaction menace à la fois le respect de nos besoins vitaux, le fonctionnement et la préservation des écosystèmes, notre production agricole, notre production industrielle et notre production énergétique. Pour améliorer la résilience de nos territoires devant les risques pesant sur la disponibilité actuelle et future de la ressource en eau, nous devons nous adapter structurellement, dans la durée, à un nouvel état du climat qui impose de réduire la consommation d'eau pour tous les usages.

Or, chaque Français consomme en moyenne 148 litres d'eau potable par jour, à un prix moyen de 4,3 €/m³. Pour améliorer notre résilience collective grâce à une plus grande sobriété des usages, le Plan eau, présenté par le Président de la République le 30 mars 2023, prévoit, entre autres, de mobiliser le levier de la tarification progressive et responsabilisante de l'eau pour atteindre l'objectif de réduction de 10 % des prélèvements d'eau d'ici 2030.

L'enjeu de cette tarification progressive est d'inciter les consommateurs, particuliers ou acteurs économiques, à adopter des modes de consommation plus sobres, tout en soutenant les foyers les plus modestes grâce à la mise en œuvre de mesures sociales favorisant l'accès à l'eau, et notamment ciblant les familles nombreuses ou précaires.

C'est dans cette perspective que je sollicite le Conseil économique, social et environnemental afin de conduire des travaux visant à dégager des recommandations visant à accompagner les collectivités vers une généralisation de la tarification progressive comme moyen de fixer le juste prix de l'eau, c'est-à-dire le prix permettant de délivrer un service performant et durable aux usagers, assurant la couverture des besoins essentiels, sans mettre en difficulté les foyers les plus modestes.

Monsieur Thierry BEAUDET
Président
Conseil économique, social et environnemental
9, place d'Iéna
75775 Paris cedex 16

Avec la loi Brottes du 15 avril 2013, cinquante collectivités ont eu la possibilité de mettre en place une tarification progressive de l'eau, qui consiste en une augmentation du prix de l'eau au-delà de certains seuils de consommation. Cette possibilité a été généralisée à l'ensemble des collectivités avec la loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019. Et, de fait, la tarification progressive a déjà été mise en place dans plusieurs collectivités, telles qu'Arras, Bordeaux, Montpellier, Rouen ou Dunkerque.

Cette tarification progressive peut prendre différentes formes. A Dunkerque par exemple la tarification progressive s'appuie ainsi sur trois tranches distinguant la consommation d'eau « essentielle », « utile » et « de confort », de 1,28€ à 3,10€/m³. D'autres modèles proposent un échelonnage différent des prix : à Montpellier, les 15 premiers m³ consommés sont gratuits, tandis qu'à Libourne, ils représentent un coût de 0,11€/m³, mais avec une augmentation plus graduelle du tarif, plafonné à moins d'1€/m³.

Dix ans après la loi Brottes, et dans un contexte où les enjeux de sobriété des usages et de tarification de l'eau vont se faire de plus en plus prégnants, il serait très utile que le Conseil économique, social et environnemental capitalise sur les résultats de ces expérimentations territoriales afin de dresser les contours des meilleures pratiques en matière de tarification progressive, de cerner les freins qui persistent et de proposer des pistes quant à sa généralisation, notamment en termes de mesures d'informations assurant sa lisibilité et son acceptabilité, en étayant les impacts de ces recommandations sur les catégories d'usagers. Il convient d'élargir la réflexion sur l'ensemble des usagers de l'eau, par exemple les entreprises (en tenant compte d'éventuelles spécificités sectorielles : élevage, industrie, tourisme...) raccordées au réseau d'eau potable.

Je souhaite recueillir l'avis du Conseil avant la fin du mois de novembre prochain.

Sachant pouvoir compter sur votre engagement et celui des membres du CESE pour prendre une part essentielle à la conception d'une gestion de l'eau à la hauteur de nos ambitions environnementales, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations les meilleures.



Elisabeth BORNE

